

**MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire**

**Numéro de dossier : Réf. : A1GT2009-072**

<p><b>1. Événement, date et lieu</b> <b>(09-06-17)</b></p> <p>Consultation LAU et RVQ 204 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, salle de réception, 19 h</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p>Autorisation personnelle à la Fondation Jules Dallaire relativement à l'utilisation du lot 1 213 300 (Maison Loyola, 27½ à 35, rue D'Auteuil) à des fins d'établissement d'éducation, de formation et de lieu de rassemblement, RA1VQ 168</p>										
<p><b>4. Présences</b></p> <p><b>Membres avec droit de vote :</b> M<sup>mes</sup> Marie Albertson, Françoise Sorieul, MM. Serge Béhar, Pierre de Billy, Daniel Deraïche, Rénald Goulet, James Monti</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> M. Jacques Joli-Coeur, conseiller municipal</p> <p><b>Personnes-ressources :</b> M<sup>me</sup> Lydia Toupin, Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité, M. André Martel, Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de La Cité</p>												
<p><b>5. Information présentée</b></p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au règlement de l'Arrondissement de La Cité, RA1VQ 168. Présentation d'informations relatives à la présente consultation, demande d'opinion au conseil de quartier, la consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera tenue par la présidente de l'Arrondissement de La Cité, M<sup>me</sup> Louise Lapointe, à une prochaine assemblée du conseil d'arrondissement. Une fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et aux membres du conseil.</p>												
<p><b>6. Recommandations spécifiques du mandaté</b></p> <p>À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité d'approuver le projet de Règlement de l'Arrondissement de La Cité sur l'autorisation personnelle à la Fondation Jules Dallaire relativement à l'utilisation du lot 1 213 300 (Maison Loyola, 27½ à 35, rue D'Auteuil) à des fins d'établissement d'éducation, de formation et de lieu de rassemblement, RA1VQ 168.</p>												
<p><b>7. Options soumises au vote</b></p> <p><b>Autorisation personnelle de 5 ans</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	7	Abstention	0	Total	7	<p><b>8. Description des options</b></p> <p><b>Autorisation personnelle de 5 ans</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Statu quo, ne pas recommander le projet d'amendement.</li> <li>Recommander à l'Arrondissement de La Cité d'approuver le projet de Règlement de l'Arrondissement de La Cité sur l'autorisation personnelle à la Fondation Jules Dallaire relativement à l'utilisation du lot 1 213 300 (Maison Loyola, 27½ à 35, rue D'Auteuil) à des fins d'établissement d'éducation, de formation et de lieu de rassemblement, RA1VQ 168.</li> </ol>	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	7											
Abstention	0											
Total	7											
<p><b>9. Questions et commentaires du public</b></p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 10 Nombre de commentaires : 2</p>												
<p><b>Les questions ont porté sur :</b></p> <p><b>La définition réglementaire d'autorisation personnelle : – R. :</b> Article 111 du règlement de zonage « La Ville peut adopter un règlement pour accorder, pour la période qu'elle détermine et malgré les dispositions d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction, des autorisations personnelles et non transférables pour l'utilisation de terrains ou pour la construction, la modification et l'occupation de bâtiments à des fins religieuses ou de résidences de ministres du culte ou de membres de communautés religieuses ou à des fins éducatives, culturelles, charitables ou d'assistance aux personnes ayant besoin d'aide, de protection, d'hébergement ou de soins médicaux ou hospitaliers. »</p> <p><b>Les commentaires ont porté sur :</b></p> <p>Bien que s'exprimant en faveur du projet, estimant que le règlement sur le bruit n'est pas appliqué, un résidant souhaite que l'on inscrive au Règlement sur l'autorisation personnelle que toute sonorisation à l'extérieure du bâtiment ou toute activité sur les balcons situés sur la partie arrière du bâtiment, attenante à la zone résidentielle, sont interdites.</p>												

**MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire**

**Numéro de dossier : Réf. : A1GT2009-072**

#### 10. Questions et commentaires du mandaté

**Les questions ont porté sur :**

**Hébergement : – R. :** La maison Dauphine n'offre pas d'hébergement pour les jeunes parce que le milieu dispose de plusieurs ressources dans ce domaine. La Maison Dauphine comble un besoin unique, qui est celui de l'éducation destinée aux jeunes de la rue.

**Utilisation par les organismes du milieu : – R. :** Le Règlement sur l'autorisation personnelle prévoit que, si le propriétaire le souhaite, le lieu pourra être mis à la disposition d'une clientèle externe, par exemple les organismes communautaires.

**Commentaires :**

Sans en faire un centre communautaire, un membre souhaite que la Maison Dauphine s'ouvre au quartier en rendant certains de ses locaux disponibles aux organismes du quartier, spécifiquement pour la tenue d'événements ponctuels. Tous les membres se montrent favorables à recommander à l'arrondissement d'accorder l'autorisation personnelle.

#### 11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

**Approuvé par**



Serge Béhar  
Président  
Conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline  
Parlementaire

19 juin 2009

**Préparé par**



André Martel  
Conseiller aux consultations publiques  
Arrondissement de La Cité